**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 3 (1858)

Heft: 3

Buchbesprechung: Coup-d'œil sur l'ensemble de la bibliographie militaire [suite]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## BIBLIOGRAPHIE.

COUP-D'OEIL SUR L'ENSEMBLE DE LA BIBLIOGRAPHIE MILITAIRE 4. (suite.)

1708. Cyprianus. Ern. Sal Cypriani selecta Programmata. Accessit Dissertatio de Regibus subditiciis. Coburgi. Pfotenhauer 1708. 8°. Enthält p. 21-26: De claris Scriptoribus veteris Rei militaris. (Sentences choisies d'Ernest Sal. Cyprien. Plus une dissertation sur les Rois supposés. — Cobourg, chez Pfotenhauer. 1708, in-8°. Contient, dès page 21-26: Sur les auteurs célèbres qui se sont occupés de l'art militaire.)

1715. Ritterplatz. — Die geöffnete Festung, worinnen Alle derselben hauptsächlichsten Wercke und zubehörige Theile, sowohl in einer kurzen Beschreibung, als durch zierliche Risse und Kupffersiguren. Nebst Vorführung sämmtlicher Offiziers, deren Fonctionnens einer Armée, und anderer Meckwürdigkeiten, den Liebhabern zur Vergnügung, Sonderlich aber denen Reisenden zur Bequemlichkeit vor Augen gestellt werden. (Zu des Geöffneten Ritter-Platzes Abth. I.) Hamburg, Schillers Wittwe. 1715. 12. Enthält S. 126-41: Scribenten. So von allen Stücken der Kriegs-Wissenschaft geschrieben. — (La forteresse ouverte, où l'on présente, pour le plaisir des amateurs, mais plus encore pour la commodité des voyageurs, tous les ouvrages principaux et parties d'une forteresse, soit au moyen d'une courte description, soit à l'aide de beaux dessins ou gravures sur cuivre, plus détail de tous les officiers, de leurs fonctions, de l'armée, et d'autres choses remarquables. (Pour la 1<sup>re</sup> division du Camp des Chevaliers ouvert.) Hambourg, chez la veuve Schiller. 1715. in-12. Contient, dès page 126-41: les Ecrivains. Ecrit de même sur toutes les parties de l'art de la guerre.)

1719. Sturm. — Architectura militaris hypothetico-eclectica auct Leonh-Christ. Sturm. Norimbergæ, 1719. 4. Enthält p. 1–107 eine Revue der Fortificationsysteme mit bibliographischen Nachweisen. (Architecture militaire hypothetico-éclectique, par Léonard Chrétien Sturm. Norimbergæ. 1719. in-4. Contient, dès page 1–107, une Revue des systèmes de Fortification, avec renvois bibliographiques.) La première édition a paru en 1702, in-8. Puis une traduction allemande, comme on le dit, à Nuremberg, en 1755, in-4. Il doit aussi se trouver un: « Catalogus librorum Architecturæ militaris, » dans « l'Introduction ad Architecturum militarem. Francofurti ad Viadrum (à Francfort-s-Oder). 1719, in-4, par le même auteur.

1724. Wagner. — Entwurf einer Soldaten-Bibliothec Nebst der gantzen Alten, Römischen, Teutschen, Wie auch Neuen Krieges-Verfassung. Verfertiget von Joham Tobias Wagnern. Leipzig, König. 1724. 8. 7 Bll. 492 S. Nebst einem Fitelkupfer. Pr. 8 Gr. (Essai d'une bibliothèque militaire, avec toute la constitution guerrière des Anciens, des Romains, des Allemands et des Modernes. Par Jean Tobie Wagner. Leipsic, chez König. 1724. in-8. 7 vol. 492 pages. Avec frontispice en taille-douce. Prix, 8 gros.)

(A suivre.)

¹ Traduit du Neuer Anzeiger für Bibliographie de M. Petzholdt, nº 9 et 10 de 1857.

Nouvel armement général des Etats, exposé général des considérations, principes et inventions qui sont relatifs à des systèmes complétement nouveaux pour les grandes parties constituantes de l'armement général de terre et de mer; suivi d'études sur l'histoire générale de l'artillerie, par J. Brunet. Paris, Dumaine, 1857; 1 vol. in-8: 4 fr.

C'est surtout à titre de curiosité que nous mentionnons ce livre, car il nous paraît embrasser un nombre si vaste de réformes qu'il sera prudent de les mettre en quarantaine, jusqu'à ce que l'expérience ait pu faire juger de leur mérite sérieux et pratique. Selon l'auteur, tout est à l'envers dans les diverses organisations militaires de l'Europe et surtout de la France, ce qui a été prouvé, dit-il, par la campagne de Crimée. A son avis les vices principaux sont : mauvais principes mathématiques et physiques; lacunes regrettables pour des services extrêmement importants; faiblesse étonnante, et souvent impuissance d'effet; confusion, malgré des superfétations de classements et de catégories; manque d'unité, surtout pour les rapports entre les diverses spécialités du service; complication et lourdeur de composition; difficulté de construction et de mise en jeu; absorption excessive d'hommes et de moyens de transport; nécessité d'établissements immenses et difficiles; fortifications sans portée, qui emprisonnent et étouffent les populations et les garnisons; installations et équipages maritimes, qui se présentent monstrueux de masse et de complication, mais qui se trouvent sans action dans trop de circonstances; enfin, dépenses ruineuses pour les ressources en personnel et en matériel de la plupart des Etats.

La plupart de ces inconvénients disparaîtraient, dit M. Brunet, si l'on voulait tenir compte des progrès de la chimie, de la mécanique, profiter des ressources industrielles, fonder l'organisation générale sur des principes plus simples et mieux en rapport avec le but qu'il s'agit d'atteindre. M. Brunet propose, par exemple, de substituer à la poudre une substance plus énergique et moins embarrassante; de remplacer le fusil par des armes légères, d'une fabrication peu compliquée, d'une précision parfaite et se chargeant par la culasse; de munir le soldat d'un nouvel appareil, auquel il donne le nom d'omnivase, qui pourra lui servir de hâvre-sac, de siége dans les terrains boueux, de coffre pour les denrées, de vase pour les liquides, de cellules pour les constructions, etc., etc.; enfin d'appliquer à l'artillerie tous les perfectionnements propres à la rendre plus puissante et plus mobile, tout en diminuant beaucoup le nombre des hommes et des chevaux nécessaires pour son service. La marine et le système des fortifications subiraient des réformes analogues, de manière à réduire les diverses parties de l'armement au strict nécessaire, et de leur donner en même temps une énergie d'action qui leur a manqué jusqu'ici.

M. Brunet annonce qu'il développera ses vues dans divers ouvrages subséquents.

Cet écrit traitant d'une question plus politique et juridique que militaire, nous renvoyons, pour son appréciation, aux articles que nous avons publiés à ce sujet dans les nos 21, 25, 27 et 29 du Nouvelliste vaudois.

La Vallée des Dappes et son importance militaire, esquisse publiée par A. de Clossmann, colonel e. r. et citoyen suisse. Avec une carte de la vallée des Dappes, dressée d'après la carte topographique de la Suisse et celle de l'état-major français. Motto:

« Conservons intact le sol sacré de la patrie! Que pas un anneau ne se détache de la longue chaîne de nos souvenirs! » — Genève, aux frais de l'auteur, rue Berthelier, 13, 1858, broch. in-8°, 19 pages.

Annuaire militaire vaudois pour 1858, par M. Turel, lieutenant d'artillerie, employé à la Chancellerie cantonale. Prix: 60 cent.

Ce petit livre renferme, on le sait, les indications les plus utiles et les plus usuelles sur notre organisation militaire, ainsi que la liste des officiers vaudois et des lois militaires en vigueur. Celui de cette année renferme, en outre, plusieurs renseignements spéciaux intéressants.

Le colonel fédéral Ritter, d'Altstætten, au canton de St-Gall, vient de nous être enlevé, après une longue et douloureuse maladie. - Je remplis un devoir d'affection, en donnant un témoignage public de deuil à sa mémoire. Il commandait une brigade dans la 5<sup>me</sup> division de l'armée fédérale de 1847 à 1848, et les officiers et les troupes qui, comme moi, ont passé avec lui des moments difficiles, ne pourront que s'associer à mes regrets et à la considération profonde que j'avais pour sa parfaite bravoure, loyauté et capacité.

3 février 1858.

Henri Crinsoz de Cottens, lieut.-colonel fédéral.

Le Conseil fédéral s'est occupé récemment des propositions de la grande commission d'experts et de celles du gouvernement de St-Gall. L'une d'elles tendait à une simplification de l'uniforme de l'armée, par l'abolition de l'habit, la suppression de l'épaulette pour les officiers, etc. La grande commission militaire s'était, il est vrai, à la majorité d'une voix seulement, prononcée pour faire partiellement droit au vœu de St-Gall en enlevant l'habit aux officiers; le Conseil fédéral n'a pas jugé à propos de faire même cela. St-Gall demandait, en outre, une centralisation complète de l'instruction militaire et plusieurs cantons appuyaient cette idée. On comprend qu'il en résulterait un allégement considérable pour les budgets cantonaux. L'ensemble des frais faits par les cantons pour l'instruction militaire s'élève à 2,825,144 fr.; Zurich y est pour 327,623, Berne pour 488,607, St-Gall 288,445, Argovie 288,172, Vaud 347,000. Mais le budget fédéral en serait écrasé. Le Conseil fédéral, disposé, écrit-on à la Gazette vaudoise, à faire de jour en jour davantage pour l'instruction des officiers, s'est carrément prononcé contre les exagérations de St-Gall.

La grande commission militaire avait, en outre, exprimé le désir de voir examiner par des comités, ayant en quelque sorte le rôle d'experts, des questions toutes spéciales tenant au génie, à l'artillerie, au service de santé et à la comptabilité. Le Conseil fédéral a, en conséquence, nommé quatre commissions. Il vise à une réforme entière de la comptabilité militaire. l'épaulette pour les officiers, etc. La grande commission militaire s'était, il est vrai, à

tière de la comptabilité militaire.

Voici la composition de ces commissions:

Génie. — Aubert, colonel, de Genève; Locher, lieutenant-colonel, de Zurich; Schumacher, capitaine d'état-major, à Sumiswald.

Artillerie. — Fischer, colonel, d'Argovie; Delarageaz, colonel, de Vaud; Borel, lieutenant-colonel, de Genève; Wehrli, lieutenant-colonel, de Zurich; Herzog, lieutenant-colonel, de Janearie colonel, d'Argovie.

Santé. — Lehmann, colonel, à Berne; Erismann, chirurgien de division, d'Argovie; Wieland, chirurgien de division, d'Argovie; Diethelm, chirurgien de division, de Thurgovie; Brière, chirurgien d'ambulance, d'Yverdon.

Administration. — Bolle, ancien commissaire des guerres, de Vaud; Kilian, chef de bataillon, de St-Gall; Hüsser, major, de Berne; Corragioni, major, de Lucerne; Brawand, commissaire des guerres, de Berne; Kiefer, capitaine, de Bâle; Hertenstein, capitaine, de Zurich; Reich, contrôleur à la direction centrale des péages.

Le département militaire fédéral vient de décider que, pour cette année, et encore à titre d'essai, l'école centrale serait divisée en deux cours d'instruction distincts. L'un théorique, durant cinq semaines et qui se tiendra à Arau du 28 février au 3 avril; le second, pratique, de quatre semaines, qui se tiendra à Thoune du 6 juin au 3 juillet. Les quatre bataillons seront fournis par Berne, Vaud, Argovie, Unterwald.

Les troupes appelées au rassemblement de cette année seront les suivantes: 12 bataillons d'infanterie (Zurich, Lucerne, Glaris, Soleure, Schaffouse, Appenzell-Ext.,